

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
 *
 ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT
 *
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
 ROYAN ATLANTIQUE
 107, avenue de Rochefort
 17201 ROYAN Cedex
 *

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 17 JUILLET 2017

AFFICHÉ LE 18 JUILLET 2017

CC-170717-H1

Nombre de membres :
 - En exercice : 73
 - Présents : 51
 - Absents : 13
 - Pouvoirs : 09

H- ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

CC-170717-H1 PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) – NOUVELLES MODALITES

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept juillet à quatorze heures trente, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE, légalement convoqué le sept juillet deux mille dix-sept s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président.

PRÉSENTS : Mmes et MM. :

- ROUÏL Chantal (*suppléante*) ARCES-SUR-GIRONDE
- PRIOUZEAU Michel - TROTIN Daniel ARVERT
- BRÉMAUD Philippe BOUTENAC-TOUVENT
- LYS Jacques BREUILLET
- GIRÉRD Maurice BRIE-SOUS-MORTAGNE
- GRIOLET Noël Vincent - SANCHEZ Sylviane CHAILLEVETTE
- SAINTLOS Thierry LE CHAY
- DELAUNAY François CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET
- HILLAIRET Daniel - CHAIGNEAULT Patricia COZES
- GUILLAUD Roger L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE
- MARTIN Elisabeth ÉPARGNES
- VALLÉE Michel FLOIRAC
- POURPOINT Bernard GRÉZAC
- GADREAU Philippe - BASCLE Anne-Marie LES MATHES
- COTTERRE Yvon - CANOVA Annick MÉDIS
- SALLAFRANQUE Gilles MORNAC-SUR-SEUDRE
- FAURE Jean-Louis MORTAGNE-SUR-GIRONDE
- CIRAUD-LANOUE Eliane - MARENGO Patrick - DOUMÉCQ Marie-José ROYAN
- PELTIER Maire-Noëlle - CAU Philippe - SERRE Nelly - BESSON Didier
- JOLY Régine

- GOUGNON Lysiane	SABLONCEAUX
- HERBERT Francis	SAINT-AUGUSTIN
- BOUFFARD Jean-Marc - MACKOWIAK Janine - SALLÉ Pierre	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
- BAUDIN Claude - PRUD'HOMME Isabelle - HERVOIR Jean-Pierre	SAINT-PALAIS-SUR-MER
- ROY Serge - LAGNIEZ Marie-Thérèse	SAINT-ROMAIN-DE-BENET
- RIFFAUD Josette	SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE
- de VILLELUME Martial - GUILLEN Ghislaine	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN
- FERCHAUD Pascal - ISNARD Eileen - TONNAY Dominique	SAUJON
- ARCHAMBEAU Lionel	
- TALLIEU Jean-Pierre - VIVIEN Christine	LA TREMBLADE
- CARRÈRE Danièle - MARX Pierre	VAUX-SUR-MER

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

- ROY Jean-Paul (représenté par ROUÏL Chantal)	ARCES-SUR-GIRONDE
--	-------------------

CONSEILLERS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- PERAUDEAU Marie-Christine (représentée par Michel PRIOUZEAU)	ARVERT
- RENAUD Monique (représentée par Jacques LYS)	BREUILLET
- WATRIN Béatrice (représentée par Vincent BARRAUD)	ÉTAULES
- DECOURT Dominique (représenté par de Jean-Pierre TALLIEU)	MESCHERS-SUR-GIRONDE
- MARIAUD-VRIGNAUD Francine (représentée par Francis HERBERT)	MESCHERS-SUR-GIRONDE
- BERGEROT Dominique (représentée Eliane CIRAUD-LANOUE)	ROYAN
- BERNARD Eliane (représentée par Janine MACKOWIAK)	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
- ADOLPHE Mariette (représentée par Dominique TONNAY)	SAUJON
- GRASSET Jean-Michel (représenté par Danièle CARRÈRE)	VAUX-SUR-MER

ABSENTS EXCUSÉS :

- MAIGRE Robert	BARZAN
- BARRAUD Vincent	ETAULES
- QUENTIN Didier	ROYAN
- ROGISTER Thierry	ROYAN
- CARRÉ Michèle	SEMUSSAC

ABSENTS :

- MARTIN Olivier	CORME ÉCLUSE
- FRIBOURG Françoise	MESCHERS-SUR-GIRONDE
- CHABASSE René-Luc	ROYAN
- LARRAIN Alain	ROYAN
- GUITTON Christophe	SEMUSSAC
- LOTH Stéphane	TALMONT-SUR-GIRONDE
- PATSOURIS François	LA TREMBLADE
- TAVERNIER Yves	LA TREMBLADE

o o o o

Secrétaire de séance : SAINTLOS Thierry

o o o o

<p align="center">COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2017</p>

H- ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**CC-170717-H1 PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) – NOUVELLES MODALITES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.1331-7 et L1331-7-1 du Code de la santé publique,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-2240-DRCTE-B2 du 22 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, à compter du 1^{er} janvier 2017, parmi lesquels figure notamment « l'assainissement » au titre des compétences optionnelles,

Vu la délibération n°CC-120629-C4 en date du 29 juin 2012 relative à l'institution de la Participation pour le Financement de l'assainissement collectif (PFAC) et de la PFAC « assimilés domestiques »,

Vu l'avis de la commission assainissement du 21 juin 2017,

Vu l'avis des membres du Bureau communautaire élargi aux Maires réunis le 11 juillet 2017,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après en avoir délibéré,

D É C I D E

- de fixer le tarif de la PFAC à :

- 1000 € par nouvel immeuble d'habitation ou par nouveau logement,

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble d'habitation ou du logement à un réseau public de collecte des eaux usées.

- de fixer les tarifs pour la PFAC « assimilés domestiques » selon les modalités suivantes :

La PFAC « assimilés domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, lorsque ces propriétaires demandent à bénéficier du droit de raccordement au réseau public de collecte prévu par l'article L1331-7-1 du Code de la Santé Publique.

La PFAC « assimilés domestiques » est exigible à la date de réception par le service d'assainissement collectif de la demande à bénéficier du droit de raccordement précité. Elle est également exigible à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique sans que le propriétaire de l'immeuble ou de l'établissement produisant ces eaux usées ait présenté antérieurement une demande de raccordement.

La PFAC « assimilés domestiques » est calculée selon les modalités suivantes :

- 1 000 € par tranche de 150 m² de surface de plancher pour les Restaurants - Hôtels - Cliniques
- 1 000 € par tranche de 10 emplacements pour les campings
- 1 000 € par unité professionnelle autre (bureaux, ateliers, commerces...),

- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-préfecture le 25 JUIL. 2017

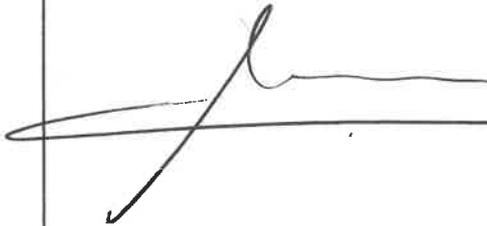
Publié ou notifié le

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe,
DGS par intérim

C. GUEYDAM



Pour extrait conforme
Le Vice-président délégué,



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ROYAN ATLANTIQUE
17201 ROYAN Cedex

Jean-Marc BOUFFARD